

DOSSIER DE CANDIDATURE 2023-2024

Le **prix de l'Audace artistique et culturelle** a pour mission de répondre aux objectifs nationaux en faveur de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Atteindre le « 100% EAC », c'est garantir l'accès et la participation des enfants et des jeunes à une vie artistique et culturelle quelle que soit leur situation sociale, économique ou territoriale. Gage d'ouverture au monde et de développement de l'estime de soi comme de l'esprit critique, l'éducation artistique et culturelle aspire à rayonner sur tous les temps de vie et constitue un levier majeur en faveur de l'égalité des chances, du respect des droits culturels, du bien-être de la jeunesse ou encore et toujours de l'audace !

Ainsi, afin de mettre en lumière des démarches d'EAC des plus remarquables, le prix valorise des initiatives favorisant **la notion de décroisement**.

Il s'organise selon trois catégories :

- **Interdisciplinaire** - le décroisement entre les disciplines constitutives de l'EAC (tous les champs artistiques et culturels y compris la culture scientifique technique et industrielle, la politique mémorielle et l'éducation aux médias et à l'information) et les pratiques sportives, celles en lien avec les enjeux de citoyenneté ou de développement durable ;

- **Inter-degré & inter-établissement** - le décroisement entre différentes écoles et établissements scolaires d'un même territoire mais présentant des typologies ou des cycles/degrés différents ;

- **Temps de vie** - le décroisement entre les différents temps de vie de l'élève (scolaire, périscolaire, voire extrascolaire) et/ou en lien avec d'autres publics du territoire (EHPAD, crèche, association...).

Étant entendu comme une valeur transversale, le principe de décroisement permet de dépasser la précédente catégorisation école - collège - lycée, tout en restant fidèle à la volonté originelle du prix de valoriser l'exemplarité et la singularité en EAC ainsi que le « faire ensemble » des porteurs de projet.

L'émulation culturelle qu'il induit passe par la transversalité, la collaboration des structures sur des projets communs, la création de nouveaux liens entre les établissements scolaires, les acteurs ou les territoires. Elle passe par le travail interdisciplinaire, la mise en œuvre de nouveaux projets aux esthétiques multiples et/ou l'implication de professeurs enseignants de différentes matières.

Le prix a ainsi pour but de favoriser une articulation coordonnée et cohérente entre les politiques de l'État et celles des collectivités territoriales en matière d'EAC. Il encourage une coopération équilibrée entre acteurs de l'éducation, de la culture, du monde associatif et de l'éducation populaire. Cette dynamique participe ainsi à la construction collective d'une démocratie culturelle où chaque individu peut contribuer et accéder à une vie culturelle et artistique locale riche et ainsi appréhender le monde avec sérénité, émerveillement et lucidité.

Éléments du dossier de candidature

- I. Déroulé de l'appel à candidatures
- II. Indication de complétion du dossier
- III. Critères de sélection du prix de l'Audace artistique et culturelle
- IV. Dossier de candidature
 - A. Contact
 - B. Informations générales du projet
 - C. Descriptif du projet
 - D. Calendrier
 - E. Budget
 - F. Résumé – Brochure du prix de l'Audace 2023
 - G. Informations générales sur la cérémonie

I. DÉROULÉ DE L'APPEL À CANDIDATURES

L'appel à candidatures pour la 12^{ème} édition du prix de l'Audace artistique et culturelle s'adresse à toutes les écoles ou à tous les établissements scolaires du territoire national.

Les écoles et les établissements scolaires :

- Sont destinataires de ce dossier de candidature ;
- Complètent le dossier avec leurs partenaires culturels et territoriaux ;
- Adressent ce dossier de candidature au/à la Délégué(e) académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle du Rectorat, au/à la Conseiller(ère) action culturelle et territoriale en charge de l'EAC de la DRAC et, pour ceux relevant de l'enseignement agricole, au/à la Chargé(e) de mission culture de la DRAAF, **avant la date limite fixée par ces derniers.**

Suite à cela, le/la Délégué(e) académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle du Rectorat, le/la Conseiller(ère) action culturelle et territoriale en charge de l'EAC de la DRAC et, le cas échéant, au/à la Chargé(e) de mission culture de la DRAAF :

- Analysent les dossiers de candidature ;
- Sélectionnent ensemble **1 à 3 dossiers maximum** candidats par Académie à partir des critères identifiés ci-après (un dossier par catégorie) ;
- Transfèrent le(s) dossier(s) de candidature en format numérique à Valentine de Rochebouet, chargée de mission à la Fondation Culture & Diversité (vrochebouet@fmlcd.org) :
 - **avant le 5 février 2024** pour les académies de France hexagonale, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et Saint-Pierre-et-Miquelon ;
 - **avant le 8 février 2024** pour les académies de La Réunion, Mayotte et la Polynésie française ;
 - **avant le 28 février 2024** pour la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna.

Chaque dossier de candidature doit passer par ce processus de sélection. Aucun dossier ne peut être envoyé directement par les porteurs de projet à la Fondation Culture & Diversité.

Neuf projets finalistes seront sélectionnés par le Secrétariat du prix au cours du mois de mars 2024 selon les critères ci-après.

Trois projets lauréats seront choisis en avril par un Jury sur les mêmes bases et se verront décerner une dotation d'un montant de 7 500 euros par la Fondation Culture & Diversité, pour la valorisation de leur engagement et la pérennisation de leur démarche.

II. INDICATION DE COMPLÉTION DU DOSSIER

Chaque dossier de candidature est obligatoirement complété numériquement et transmis en format PDF ou Word.

Objectif : présenter votre projet de manière claire et concise.

Il est recommandé d'associer plusieurs parties prenantes du projet à la constitution du dossier. Celui-ci sera analysé par le Secrétariat du prix au regard des critères de sélection.

Le dossier à compléter se structure de la manière suivante :

- 1^{ère} partie : un tableau regroupant les informations générales du projet ;
- 2^{ème} partie : une présentation rédigée présentant la démarche et les objectifs (3 pages maximum) ;
- 3^{ème} partie : un calendrier succinct des actions réalisées et à venir ;
- 4^{ème} partie : un résumé présentant le projet, d'un maximum de **1 100 caractères espaces compris**,
- En complément, adresser :
 - **Impérativement, deux photos minimum en Haute Définition (300 ppp)**, permettant d'illustrer la réalité de votre projet d'EAC ;
 - **Ainsi qu'éventuellement**, tout support (photographiques, multimédias...) pouvant éclairer la lecture du projet par le Jury.

Merci de nommer tous les fichiers par : Nom de l'académie - Catégorie - Dossier

Exemples :

- Aix-Marseille - interdisciplinaire - Dossier de candidature
- Aix-Marseille - inter degré et inter établissement - Dossier de candidature
- Aix-Marseille - temps de vie - Dossier de candidature

III. CRITÈRES DU PRIX DE L'AUDACE ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Le projet est construit en cohérence avec les enjeux du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'enfant/du jeune. Le dossier sera étudié par le Secrétariat du prix selon les critères suivants, en prenant en compte la catégorie dans laquelle le dossier de candidature est présenté.

I. Éducation artistique et culturelle

1. **Rencontre** : favoriser la rencontre avec les œuvres, les artistes et les propositions culturelles du territoire, dans une démarche de sensibilisation et de découverte.
2. **Pratique** : utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production, mettre en œuvre un processus de création, réfléchir sur sa pratique, s'intégrer dans un processus collectif en interprétant ses propres émotions et celles des autres, produire une réalisation restituant la démarche du projet artistique et culturel dans une forme aboutie ou non.
3. **Connaissances** : acquérir et s'approprier, en lien avec les apprentissages, un langage culturel permettant de développer un sens critique, de mettre en relation et de mobiliser ses connaissances et savoirs.
4. **Articulation** : la rencontre, la pratique et les connaissances doivent être articulées pour donner sens et cohérence à l'ensemble des actions menées et favoriser l'implication de l'enfant ou du jeune.

II. Construction et rayonnement

1. **Démarche partenariale** : inscrire le projet dans une démarche territoriale et partenariale en articulant celui-ci avec les politiques éducatives et de développement culturel du territoire. Mettre en place un dispositif de pilotage opérationnel permettant des évaluations et des rencontres régulières entre tous les acteurs du projet : diagnostic préalable partagé, co-création du projet, économie globale du projet, modalités d'accompagnement et d'évaluation communes, co-formation des acteurs.
2. **Implication de l'école/l'établissement** : inscrire le projet d'EAC dans le projet d'école/d'établissement. Mobiliser les équipes pédagogiques et administratives. Impliquer une proportion significative d'élèves dans le projet.
3. **Rayonnement** : évaluer comment le projet anime le territoire, crée de bonnes pratiques qui seront durables et permet de tisser des liens entre les acteurs culturels, les jeunes et les équipes éducatives.
4. **Progression sur le temps long** : favoriser la participation de l'enfant/du jeune sur le long terme et permettre l'apprentissage de l'autonomie en reposant sur sa contribution active. Impliquer des acteurs au-delà du groupe concerné par l'action, auprès des familles en particulier, pour permettre une continuité sur les différents temps de vie de l'enfant/du jeune.

III. Audace

1. **Démocratie culturelle** : favoriser et concevoir la participation active au programme du public concerné en prenant en compte sa singularité, sa familiarité ou son éloignement des pratiques culturelles visées.
2. **Mixité** : faire collaborer des participants aux profils et parcours différents et favoriser le vivre ensemble par l'expérience commune sur des principes inclusifs.
3. **Singularité des démarches** : faire preuve d'imagination, de différence et de dépassement dans la construction et la réalisation d'un projet surprenant, à partir des éléments à sa portée. Prêter attention à l'originalité ou à la pluralité des esthétiques.
4. **Cohésion** : favoriser le lien et l'ouverture entre disciplines et publics par la qualité de dialogue et le geste collectif, au profit d'un décloisonnement constructif.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Rappel : Pour que votre candidature soit examinée, vous devez la faire parvenir à **votre autorité académique**, à la **DRAC** ou à la **DRAAF** avant la date limite qui sera fixée par cette dernière :

- Le dossier de candidature complété numériquement et transmis en format PDF.
Ce dossier comprendra notamment :
 - un tableau d'informations générales ;
 - une présentation rédigée de 3 pages maximum ;
 - un calendrier des actions réalisées ou à venir ;
 - un budget détaillé et équilibré du projet ;
 - un résumé du projet en 1 100 caractères espaces compris ;
- 2 photos minimum du projet en Haute Définition (résolution impérative de 300 ppp).

A. CONTACTS DU DOSSIER

Ces contacts seront les personnes tenues informées par mail de l'avancée du projet (sélection, brochure). Il est requis de remplir les contacts DAAC et DRAC et DAAC, DRAC et DRAAF pour les projets de lycées agricoles.

Rectorat Délégué(e) académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle	Direction Régionale des Affaires Culturelles Conseiller(ère) Éducation artistique et culturelle	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (le cas échéant) Chargé(e) de mission culture
▪ Académie : ▪ Civilité : ▪ Nom : ▪ Prénom : ▪ Numéro de téléphone : ▪ Email :	▪ Région : ▪ Civilité : ▪ Nom : ▪ Prénom : ▪ Numéro de téléphone : ▪ Email :	▪ Région : ▪ Civilité : ▪ Nom : ▪ Prénom : ▪ Numéro de téléphone : ▪ Email :

B. INFORMATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Nom du projet	
Catégorie du projet (cocher 1 seule catégorie)	▪ Interdisciplinaire ☐ ▪ Inter-degré & inter-établissement ☐ ▪ Temps de vie ☐
École/établissement scolaire porteur du projet (principal)	▪ Nom de l'école/établissement scolaire et adresse : ▪ Catégorie (REP, REP+, relevant de l'éducation prioritaire, rural...) : ▪ Typologie d'école ou d'établissement scolaire (école maternelle / élémentaire / primaire, collège, établissement polyvalent, cité scolaire, lycée général / technologique / professionnel / agricole / EREA/LEA...) : ▪ Nombre d'élèves de l'école/l'établissement scolaire : ▪ Éventuelle filière spécialisée impliquée dans le projet (classes à horaires aménagés, ULIS, SEGPA, UPE2A...) : ▪ Directeur d'école/Chef d'établissement (civilité, nom, prénom) : ▪ Référent(s) du projet (civilité, nom, prénom, fonction) : ▪ Numéro de téléphone du référent du projet : ▪ Email du référent du projet :
Structure culturelle partenaire (principale)	▪ Nom de la structure : ▪ Type et statut juridique de la structure : ▪ Civilité, nom et prénom du référent du projet : ▪ Fonction : ▪ Numéro de téléphone : ▪ Email :
Collectivité territoriale partenaire	▪ Nom de la structure : ▪ Type de structure : ▪ Civilité, nom et prénom du référent du projet :

	▪ Fonction : ▪ Numéro de téléphone : ▪ Email :
Autre école/établissement scolaire impliqué dans le projet	▪ Nom de l'école/établissement scolaire et adresse : ▪ Catégorie (REP, REP+, relevant de l'éducation prioritaire, rural...) : ▪ Typologie d'école ou d'établissement scolaire (école maternelle / élémentaire / primaire, collège, établissement polyvalent, cité scolaire, lycée général / technologique / professionnel / agricole / EREA/LEA...) : ▪ Nombre d'élèves de l'école/l'établissement scolaire : ▪ Éventuelle filière spécialisée impliquée dans le projet (classes à horaires aménagés, ULIS, SEGPA, UPE2A...) : ▪ Directeur d'école/Chef d'établissement (civilité, nom, prénom) : ▪ Référent(s) du projet (civilité, nom, prénom, fonction) : ▪ Numéro de téléphone du référent du projet : ▪ Email du référent du projet :
Autre école/établissement scolaire impliqué dans le projet	▪ Nom de l'école/établissement scolaire et adresse : ▪ Catégorie (REP, REP+, relevant de l'éducation prioritaire, rural...) : ▪ Typologie d'école ou d'établissement scolaire (école maternelle / élémentaire / primaire, collège, établissement polyvalent, cité scolaire, lycée général / technologique / professionnel / agricole / EREA/LEA...) : ▪ Nombre d'élèves de l'école/l'établissement scolaire : ▪ Éventuelle filière spécialisée impliquée dans le projet (classes à horaires aménagés, ULIS, SEGPA, UPE2A...) : ▪ Directeur d'école/Chef d'établissement (civilité, nom, prénom) :

	▪ Référent(s) du projet (civilité, nom, prénom, fonction) : ▪ Numéro de téléphone du référent du projet : ▪ Email du référent du projet :
Autre partenaire du projet	▪ Nom de la structure : ▪ Type de structure : ▪ Types de publics accueillis : ▪ Civilité, nom et prénom du référent du projet : ▪ Fonction : ▪ Numéro de téléphone : ▪ Email :
Autre partenaire du projet	▪ Nom de la structure : ▪ Type de structure : ▪ Types de publics accueillis : ▪ Civilité, nom et prénom du référent du projet : ▪ Fonction : ▪ Numéro de téléphone : ▪ Email :
Discipline(s) constitutive(s) de l'EAC investie(s) dans le cadre du projet <i>(tous les champs artistiques et culturels y compris la culture scientifique technique et industrielle la mémoire et l'éducation aux médias et à l'information)</i>	
Autre(s) pratique(s)/enjeu(x) du projet, si non constitutive(s) de l'EAC <i>(sport, développement durable, citoyenneté...)</i>	
Calendrier de lancement du projet (ex : 09/2023)	
Nombre d'élèves	

concernés	
Niveau(x) scolaire(s) des élèves concernés	
Est-ce un projet multi-établissements ?	Oui ☐ Non ☐
Si oui, combien d'écoles ou établissements partenaires ?	
Est-ce un projet mêlant les différents publics ?	Oui ☐ Non ☐
Si oui, quels autre(s) public(s) du territoire concerné(s)	
Différents temps de vie	Temps scolaire ☐ Périscolaire ☐ Extrascolaire ☐
Budget global du projet (en moyenne par an)	

C. DESCRIPTIF DU PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

1/ Présentez une description précise et concrète du projet, de ses étapes et de son contenu en 3 pages maximum.

Ce descriptif doit présenter :

- la démarche et les objectifs du projet ;
- les partenariats et leurs modalités ;
- le rayonnement du projet sur les différents temps de vie des enfants et des jeunes, en lien avec les autres publics du territoire ;
- les disciplines ou pratiques abordées ;
- les écoles ou établissements scolaires concernés, les cycles et degrés des élèves touchés ;
- les publics visés ;
- les réalisations concrétisées et envisagées (restitution/rendu/production) ;
- tout autre élément permettant de comprendre le projet.

2/ Expliquez en quoi votre projet illustre avec audace la catégorie de décroisement pour laquelle votre projet est présenté en 1 page maximum.

3/ Explicitez comment vous imaginez la poursuite du projet. Quel(s) usage(s) feriez-vous de la dotation ? (réponse courte)

D. CALENDRIER DU PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Dans un format libre, merci de joindre un calendrier annuel et/ou pluriannuel des actions réalisées et à venir, permettant de comprendre le rythme du projet dans son ensemble.

E. BUDGET DU PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Indiquez s'il s'agit d'un budget prévisionnel ou réalisé :

DEPENSES		RECETTES	
Libellé du poste budgétaire	Montant	Libellé du poste budgétaire	Montant
Rémunération et défraiement des intervenants		Subvention État (D.R.A.C /Rectorat) Précisez :	
Frais de billetterie des sorties culturelles		Collectivités territoriales (Région/Ville-Département) Précisez :	
Frais de déplacement		Fonds propres de l'établissement, association, coopérative	
Achat, de matériaux et documentation		Contribution des structures culturelles	
Droits divers		Part collective du pass Culture	
Prestations de service diverses (location d'espace, assurance, formations, interventions techniques extérieures...)		Autre Précisez :	
Autre Précisez :		Autre Précisez :	
Total Dépenses		Total Recettes	

F. RÉSUMÉ DE PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET

Résumé de votre projet en 1 100 caractères, espaces compris.

Cette proposition sera retravaillée et harmonisée avec l'ensemble des textes composant la brochure de valorisation du prix de l'Audace artistique et culturelle.

Les objectifs de ce texte :

- 1 100 caractères maximum espaces compris ;
- formuler un texte impersonnel à la troisième personne ;
- exprimer de manière concise l'intention et les réalisations du projet ;
- présenter en quoi votre projet illustre avec audace la catégorie dans laquelle vous concourez au prix ;
- valoriser l'ensemble des partenaires et acteurs du projet.

Exemple :

COLLÈGE DE L'EICHEL DE DIEMERINGEN

Catégorie Inter-degré et Inter-établissement – Strasbourg / Grand Est

Candidat de l'édition 2023 du prix

Le projet Musique slave et spectacle vivant invite une centaine d'élèves de Sixième et de Cinquième issus d'établissements éloignés des lieux de diffusion culturelle à vivre un projet artistique riche et ambitieux. Porté par l'Opéra national du Rhin et son département jeune public, il investit la ruralité et rayonne sur deux collèges et tout le territoire. C'est un parcours de découverte du spectacle vivant, de pratique collective instrumentale et vocale avec des artistes professionnels de renommée internationale, autour des musiques slaves et de l'opéra Le Conte du Tsar Saltane de Rimski-Korsakov, à l'affiche cette saison. Les élèves s'imprègnent de la musique, découvrent le compositeur, entrent dans le conte et le livret de l'opéra. Ils abordent la question de l'altérité, en lien avec la mise en scène. Avec ce projet, les collégiens des Villes de Diemeringen et de Sarre-Union et les élèves musiciens du dispositif « Orchestre à l'école » vivent une expérience musicale unique 100 % EAC, avec une double restitution in situ sur une scène nationale, et assistent à une des représentations de la production.

A toutes fins utiles, des exemples de présentations sont [consultables en ligne](#) dans la brochure 2023 du prix (pages 46 à 63).

G. INFORMATIONS GENERALES SUR LA CEREMONIE DE REMISE DU PRIX

La cérémonie de la 12^{ème} édition du prix de l'Audace artistique et culturelle se déroulera fin mai ou début juin 2024 à Paris. La jauge et le public invités sont encore à définir selon le lieu de la cérémonie.

Chaque lauréat pourra inviter un nombre de personnes à définir parmi:

- Un groupe de jeunes ayant participé au projet
- Les enseignants et/ou le chef d'établissement impliqués
- Un ou plusieurs représentants de l'établissement culturel ou artistes partenaires
- Un ou plusieurs représentants institutionnels du territoire